

ACTE DES ASSURANCES.

M. WHITE (Cardwell) : Je propose la deuxième lecture du bill (n° 3) modifiant de nouveau l'acte des assurances. Je suppose, M. l'Orateur, que, conformément à la pratique ordinaire, la deuxième lecture du bill aura lieu maintenant ; puis le bill sera renvoyé au comité des banques et du commerce, où les dispositions en seront étudiées à fond. Je dirai que je demanderai au comité d'apporter plusieurs modifications au bill et que j'ai l'intention d'y incorporer un article exemptant les sociétés confraternelles de ses dispositions. Des mesures d'une nature analogue ont été appliquées pendant quelques années dans la plupart des États du pays voisin et l'on a trouvé qu'elles rendaient de grands services. Le bill a pour but de conserver le caractère mutuel des relations qui doivent exister entre les porteurs de police dans la même compagnie et de faire disparaître les distinctions qui existent aujourd'hui trop souvent entre ceux qui portent des polices élevées et ceux dont les polices sont peu élevées.

Le bill est lu la deuxième fois.

REVENUS DU PEUPLE.

M. MILLS (Bothwell) : J'aimerais demander au gouvernement s'il ne serait pas possible de déposer sur le bureau, à une date rapprochée, un état des personnes de la confédération dont les revenus sont de plus de \$500 ou de \$1,000.

Sir JOHN THOMPSON : Je ne saurais dire maintenant combien il faudra de temps pour faire préparer cet état. Je m'assurerais de la chose.

SUBSIDES—LE BUDGET.

La chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Foster : que M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour que la chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

M. DAWSON : Je suis sûr, M. l'Orateur, que nous admirons tous l'éloquence avec laquelle le jeune député de Victoria-nord (M. Hughes) a exposé sa cause, hier soir. Nous avons dit, aussi, admirer la franchise avec laquelle il a condamné le gouvernement pour la manière dont a été fait le recensement de 1881. Ses amis ne le remercieront guère d'avoir en la malveillance de mettre en doute leur honnêteté lorsqu'ils ont fait le recensement de cette année-là. Le ministre des finances ne doit pas le blâmer d'avoir publié la faute commise par le gouvernement en allant à Washington pour négocier un traité qu'il dit contraire aux intérêts des cultivateurs de ce pays. L'honorable député a déclaré que ses cultivateurs ne pouvaient pas lutter avec les cultivateurs américains. Le ministre des finances semble protéger cette opinion et dit que le traité même qu'ils avaient l'intention de négocier soumettrait les cultivateurs canadiens à une concurrence forte et dangereuse. Ni l'un ni l'autre de ces honorables messieurs n'ont expliqué à la chambre ni au pays comment le cultivateur canadien pourra lutter avec le cultivateur américain quand leurs produits se trouveront sur un marché qui leur sera commun, lequel, d'après les honorables députés de la droite, doit être le marché naturel des produits canadiens.

Lorsque les produits de ces cultivateurs se trouveront sur les marchés d'Angleterre, comment le cultivateur canadien pourra-t-il y soutenir la com-

M. FLINT.

curance du cultivateur américain ? S'il ne peut pas lutter sur le marché indigène, comment peut-il lutter sur les marchés européens ?

Il était bien entendu que les ministres qui allaient à Washington se proposaient de négocier un traité de réciprocité, sur les bases du traité de 1854, en y apportant les modifications et extensions nécessitées par les changements survenus dans les conditions du pays ; ils devaient travailler à conclure un traité dans ce sens.

Tous les membres de la droite, parlant sur ce sujet, semblaient s'entendre pour déclarer que toute extension à ce traité serait désastreuse pour le Canada, et les modifications, à en croire le député de Victoria-nord, devaient consister à limiter la réciprocité au petit mouton canadien. Cet honorable député prétend que la réciprocité pour les moutons est la seule qui profiterait au cultivateur canadien. L'an dernier nous avons importé des États-Unis 43,000 moutons ; et nous leur en avons vendu 244,000. Il dit que nos ministres sont prêts à conclure un traité loyal avec nos voisins. Il est difficile de s'attendre à ce que les Américains nous accordent la réciprocité sur les moutons, lorsque nous leur en vendons 244,000 contre 43,000 que nous achetons d'eux. Un traité comme celui-là ne serait plus un traité réciproque.

Imaginez-vous aussi des ministres allant à Washington et demandant à M. Blaine de leur indiquer le moyen que devra prendre le gouvernement canadien pour administrer ses affaires lorsqu'il sera privé du revenu que lui rapportent les impôts actuels sur les moutons importés des États-Unis. Les taxes prélevées sur ces moutons se sont élevées à \$29,949, et nos ministres sont allés demander à M. Blaine de leur indiquer le moyen à prendre pour administrer les affaires du pays sans ce revenu, ou pour le remplacer. Tous les orateurs ministériels ont appuyé sur le fait que nos ministres à Washington ont été reçus amicalement et courtoisement. Tous ont appuyé sur ce fait, comme s'il y avait à s'étonner de ce que nos ministres soient reçus avec courtoisie par M. Blaine. Sommes-nous en guerre avec les États-Unis ? Si non, pourquoi s'étonner du fait que nos ministres ont été reçus poliment ? Serait-ce parce qu'on se rappelle les paroles désagréables qu'on a si souvent prononcées à l'adresse de nos voisins ?

Est-ce parce que les membres de la droite ont si souvent proclamé que les Américains étaient une nation hostile, qu'ils ont fini par croire que c'était vrai et s'étonnent aujourd'hui de voir que les Américains ne sont pas entièrement exaspérés par leurs accusations creuses ?

Le recensement semble être le cauchemar de nos adversaires et il y a de quoi. Ils admettent que la population rurale a considérablement diminué. Ils admettent la dépréciation des terres et ils cherchent différentes excuses à cet état de choses. La diminution de notre population agricole a été considérable. Prenons les six comtés qui forment la région qui produit de l'orge dans Ontario, et nous voyons qu'en effet la diminution a été très forte. Le comté de Frontenac, d'après le recensement, a perdu 1,548 de sa population depuis 1881 ; si nous ajoutons à cela l'accroissement naturel, qui est évalué à 20 pour 100, nous constatons que, pendant ces dix années, ce comté a perdu 4,546 de sa population. La diminution brute dans Lennox a été de 1,412, plus l'accroissement naturel de 3,263, ce qui fait 4,675 âmes qui ont quitté le comté. Le comté